OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Delphine CROGUENNEC
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Aurélien MARCHAND
Florent MICHEL
Gildas RAZIL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association BODADEG AR SONERION

2 Chemin du Conservatoire

56270 PLOEMEUR

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'association BODADEG AR SONERION,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BODADEG AR SONERION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

▪ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 16 avril 2026

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Dominique DENIEL

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 850	1 341	1 509	2 457
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 741	3 980	760	1 097
Autres immobilisations corporelles	47 420	47 350	70	980
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	4 616	4 616		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	279		279	279
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**59 906**	**57 288**	**2 618**	**4 814**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	26 286	26 286		6 754
Avances et acomptes sur commandes	985		985	15 812
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 268	270	29 998	42 243
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	58 304		58 304	112 409
Charges constatées d'avance	2 669		2 669	2 610
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	113 120		113 120	225 492
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**231 632**	**26 556**	**205 076**	**405 320**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**291 538**	**83 844**	**207 694**	**410 134**

Bilan passif

Postes		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droits de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
RÉSERVES			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projets de l'entité			
Autres réserves		53 562	167 229
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		26 620	-113 667
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	**80 183**	**53 562**
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques			18 970
Provisions pour charges		3 141	4 304
	TOTAL PROVISIONS (III)	**3 141**	**23 274**
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 780	18 564
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		51 439	264 627
Dettes fiscales et sociales		46 726	35 625
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		10 780	14 482
Produits constatés d'avance		4 645	
	TOTAL DETTES (IV)	**124 370**	**333 298**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		**207 694**	**410 134**

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	87 388	96 068
Ventes de biens	3 388	5 182
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	120 630	136 736
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	328 257	433 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	10 683	2 495
Mécénat	21 301	18 481
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	20 132	1 179
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13 082	122
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**604 861**	**693 763**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	210	
Variation de stocks	324	817
Autres achats et charges externes	368 094	575 278
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	3 198	3 630
Salaires	140 447	156 649
Cotisations sociales	38 716	45 623
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 196	2 705
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	6 430	8 385
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	19 917	974
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**579 531**	**794 061**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**25 330**	**-100 298**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 291	3 079
Reprises sur dépréciations et provisions		1 500
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 291**	**4 579**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		1 500
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		**1 500**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 291**	**3 079**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**26 620**	**-97 218**
Produits exceptionnels (V)		9 586
Charges exceptionnelles (VI)		26 034
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-16 448**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**606 151**	**707 928**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**579 531**	**821 595**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	7 659	
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**7 659**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	7 659	
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**7 659**	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**26 620**	**-113 667**

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024.**
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **207 694,49 €.**
Le résultat net comptable est **un excédent** de **26 620,31 €.**
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :
Bodadeg ar Sonerion a engagé une réorganisation de son fonctionnement afin de sécuriser ses financements publics pour se conformer au cadre juridique applicable aux subventions. Dans ce contexte, la création en 2025 de Kelenn Sonerion, groupement d'employeurs destiné à centraliser les enseignants intervenant pour les fédérations adhérentes, a conduit à une évolution du fléchage des subventions régionales. Il a été acté que l'année 2026 sera marquée par une forte diminution des subventions régionales perçues directement par Bodadeg ar Sonerion, celles-ci étant intégralement transférées vers Kelenn Sonerion.

Corrélativement, les charges historiquement supportées par la Confédération au titre de la prise en charge des enseignants ne devraient plus être constatées à compter de l'exercice 2026, ces emplois étant désormais portés par le groupement d'employeurs. Cette réorganisation est ainsi neutre sur les ressources nettes de l'association, la baisse des subventions étant compensée par la disparition des charges correspondantes.

L'enjeu majeur de l'exercice 2026 pour Bodadeg ar Sonerion réside dans la relance progressive de ses activités de concours et de manifestations, dans une logique renforcée de maîtrise des coûts et d'équilibre économique par activité, tout en poursuivant ses missions de promotion et de soutien à la musique bretonne.

Autres informations significatives

L'exercice 2025 a été marqué par une forte rationalisation des frais de fonctionnement de Bodadeg ar Sonerion, dans un contexte de baisse des ressources (diminution des cotisations, recul des recettes propres et baisse des subventions).

Les concours organisés en 2025 n'ont généré qu'un déficit limité à 10 000 €, contre 55 000 € en 2024. Par ailleurs, les autres événements, formations et stages organisés au cours de l'exercice ont permis de quasiment neutraliser ce déficit, contribuant à la maîtrise globale de l'équilibre économique attendu. Cette amélioration résulte également de mesures structurelles d'économies de charges, parmi lesquelles :

- La suppression d'un poste salarié au sein de la Confédération, les prestations web et informatiques étant désormais externalisées
- La suppression de l'usage professionnel du versement d'un treizième mois pour le personnel restant ;
- Une réduction substantielle du recours à des consultants, se traduisant par une baisse du poste "honoraires" de 13 500 € sur l'exercice par rapport à 2024.

En outre, le Conseil d'administration a voté l'extinction de la dette relative aux frais de transport dus aux groupes n'ayant ni présenté de justificatifs ni sollicité de remboursement au titre des exercices 2023 à 2025 inclus, cette dette étant réputée éteinte à l'issue de chaque année civile.
Cette décision a généré :

- Un produit d'environ 11 000 € au titre des exercices 2023 et 2024,
- Ainsi qu'un produit courant de 8 330 € au titre de l'exercice 2025.

L'ensemble de ces mesures de gestion et d'économies, malgré la contraction des ressources, a permis de rétablir la situation financière de l'association sur l'exercice 2025, qui se solde par un excédent de 26 620 €, contre un déficit de 113 666 € en 2024.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Bodadeg ar Sonerion, également dénommée Sonerion, est une association dont l'objet est la promotion, la structuration et le développement de la musique traditionnelle bretonne, et plus particulièrement de la pratique des sonneurs et des bagadoù sur l'ensemble du territoire breton.

À ce titre, l'association exerce des missions d'intérêt général consistant notamment à :

- Organiser et coordonner les concours et championnats de bagadoù ;
- Soutenir les fédérations départementales et les groupes affiliés ;
- Développer des actions de formation, de transmission et de valorisation du patrimoine musical breton sur l'ensemble du territoire ;
- Contribuer à la diffusion culturelle par l'organisation de manifestations, stages et événements ouverts au public.

Les moyens mis en œuvre par l'association reposent principalement sur :

- L'organisation d'événements et de concours,
- La mobilisation de ressources humaines salariées et bénévoles,
- La perception de cotisations, de recettes d'activités et de subventions publiques, notamment régionales,

Ainsi que sur des partenariats institutionnels et culturels.

Dans le cadre de l'évolution de son organisation, certaines fonctions, notamment liées à l'enseignement musical, ont été structurées au sein de dispositifs dédiés, permettant à l'association de se recentrer sur ses missions de coordination, de pilotage et d'animation de la filière.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- L'article L612-1 du Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'intégralité des CD/DVD ainsi que des livres et méthodes d'apprentissage ont été dépréciés en raison de l'obsolescence des supports d'écoute et du très faible écoulement de ces stocks. En effet, ces produits, qui ne connaissent plus une demande significative sur le marché, n'ont qu'une valeur résiduelle en cas de reprise ou de revente.

La quote-part du stock demeurée non dépréciée à la clôture 2024 concernait essentiellement un ensemble de marinières, t-shirts et autres vêtements logotés au nom de la Confédération Sonerion. Toutefois, la Confédération ayant procédé à un changement de logo et compte tenu de l'absence de ventes constatée sur ces articles en 2025, ce stock a également été intégralement déprécié. En conséquence, la valeur du stock figurant à l'actif du bilan est désormais nulle dans le patrimoine de la Confédération.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de l'association dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :
La société bénéficie de subventions affectées au financement de charges ou d'investissements. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en résultat au prorata des charges effectivement engagées. Lorsque la décision d'attribution est acquise, que les dépenses correspondantes ont été engagées mais que les fonds n'ont pas encore été encaissés, une subvention à recevoir est comptabilisée.

Les subventions finançant des immobilisations sont reprises en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des biens concernés. La fraction acquise mais non encore rapportée au résultat est inscrite en fonds propres, au poste « subventions d'investissement ».
À ce titre, à la clôture des comptes 2025, sont notamment constatés :

- Un produit à recevoir de 53 000 € au titre d'une subvention de la Région ;
- Une avance reçue de la DRAC pour un montant de 17 700 €, relative à une aide à la formation des formateurs des bagadoù, les dépenses correspondantes n'étant prévues qu'à compter de 2026, cette somme étant par conséquent comptabilisée en dettes à la clôture.
- Un produit constaté d'avance, d'un montant de 4 620 €, correspondant à la fraction non encore consommée à la clôture de l'exercice de la subvention versée par la Région dans le cadre du « Plan Fanfare », et rattachée à l'exercice suivant conformément au principe d'indépendance des exercices.

Indemnité de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite dues aux salariés sont évaluées conformément aux dispositions prévues par la convention collective ECLAT, sur la base de la formule conventionnelle applicable. Les engagements correspondants font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice et sont intégralement provisionnés au passif du bilan.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Changement de réglementation comptable -Application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Le règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a été appliqué par la Confédération à compter de cette date.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités et sont présentés selon les règles antérieurement applicables.

Les incidences de l'application du règlement portent principalement sur :

- L'adaptation de la présentation des états financiers aux nouveaux modèles prévus par le texte,
- Le reclassement de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat,
- La mise à jour de la codification de certains comptes.

L'application prospective de ce règlement est sans incidence sur :

- Le résultat de l'exercice 2025,
- Les fonds propres d'ouverture au 1er janvier 2025.

Les effets constatés se limitent à des modifications de présentation.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	2 850			2 850
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	4 741			4 741
Autres immobilisations corporelles	47 420			47 420
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	4 616			4 616
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	279			279
TOTAL	59 906			59 906

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			393	950	2	1 341
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outil...			3 643	338	1	3 980
Autres immobilisations corporelles			46 440	910		47 350
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			50 476	2 199	3	52 672

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	4 616			4 616
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	19 856	6 430		26 286
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	270			270
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	**24 742**	**6 430**		**31 172**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Précisions sur les stocks et en-cours

Stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises	26 286	26 610
TOTAL	**26 286**	**26 610**

Dépréciations des stocks et en-cours	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières		
En-cours de production (biens et services)		
Produits finis		
Marchandises	26 286	19 856
TOTAL	**26 286**	**19 856**

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	Montant
Matières premières	
En-cours de production (biens et services)	
Produits finis	
Marchandises	
TOTAL	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	279	279		
Clients douteux	270	270		
Autres créances clients	29 998	29 998		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	53 000	53 000		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 304	5 304		
Charges constatées d'avance	2 669	2 669		
TOTAL	91 520	91 520		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

- Le poste « Divers » correspond au solde de la subvention régionale à recevoir au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 53 000 €.
- Le poste « Débiteurs divers » correspond aux indemnités restant à percevoir par la Confédération à la suite de la condamnation prononcée à l'encontre de la partie adverse dans l'affaire Le Bourhis, jugée en 2024.

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	2 669	
TOTAL	2 669	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	167 229	-113 367			53 562
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice			26 620		26 620
TOTAL	**167 229**	**-113 367**	**26 620**		**80 183**
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	**167 229**	**-113 367**	**26 620**		**80 183**

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	18 970		18 970		
Provisions pour charges	4 304		1 162		3 141
TOTAL	**23 274**		**20 132**		**3 141**

- La provision pour risques a été reprise à la suite du règlement effectif du protocole transactionnel intervenu en janvier 2025, relatif à un litige avec une ancienne salariée.
- La provision pour charges représente la provision pour indemnités de départ à la retraite due à l'ensemble du personnel encore présent dans l'effectif au 31 décembre 2025.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 439	51 439		
Personnel et comptes rattachés	12 451	12 451		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	14 376	14 376		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	19 899	19 899		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	21 560	21 560		
Produits constatés d'avance	4 645	4 645		
TOTAL	**124 370**	**124 370**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-4 645	
TOTAL	**-4 645**	

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

L'association perçoit des cotisations annuelles auprès de ses adhérents, lesquelles constituent une ressource récurrente de fonctionnement.
Pour 2025, le montant des cotisations s'élève à 87 387,50 €.
Les cotisations sont exigibles en début d'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Leur montant est déterminé selon un barème tenant compte de la nature de l'adhérent (adhérent individuel, groupe ou fédération).
S'agissant des groupes (bagadoù), le montant de la cotisation est également fonction de leur catégorie, celles-ci s'échelonnant de la 1re à la 5e catégorie.
Les cotisations sont comptabilisées en produits conformément au principe de la comptabilité d'engagement.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics			315 000			315 000
Subventions d'exploitation			3 080		10 177	13 257
Subventions d'investissement						
TOTAL			**318 080**		**10 177**	**328 257**

La rubrique « Autres » de la ligne « Subventions d'exploitation » correspond aux concours financiers apportés par les communes pour l'organisation, par la Confédération, de concours ou d'événements au sein de leur territoire.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	46 089	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	8 236	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	3 062	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	4 139	
TOTAL	**61 526**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	14 068	
TOTAL	**14 068**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 912	
Afférents aux services autres		
TOTAL	**3 912**	

Contributions volontaires en nature

L'association rembourse, sur la base d'un tarif forfaitaire « association », les frais kilométriques engagés par les bénévoles et les intervenants dans le cadre de leurs missions.
Toutefois, ces derniers ont la possibilité d'opter pour un abandon de frais, lequel est alors évalué selon le barème kilométrique applicable aux salariés. Conformément à la réglementation en vigueur, ces abandons de frais font l'objet d'une comptabilisation en dons, en contrepartie des charges de déplacements correspondantes.
Au titre de l'exercice 2025, le montant des abandons de frais kilométriques ainsi comptabilisés s'élève à 7 659 €.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	4